

Editorial



Année 2024, une année sous les meilleurs auspices !

Au nom du comité de rédaction, je tiens à vous remercier de la confiance et de la fidélité dont vous nous honorez. Je vous adresse **mes vœux de bonheur, de santé et de succès dans vos projets**. Cette année sera une grande année pour la profession et pour l'association.

D'abord pour la profession. L'année 2024 verra les premières promotions diplômées du BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) Génie biologique parcours Diététique et Nutrition. En effet, le 19 décembre 2023, l'AFDN a réussi à obtenir le vote favorable du Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP) pour un décret et un arrêté visant à **reconnaître exclusivement le BTS Diététique et le nouveau BUT pour l'accès au titre de diététicien**. Ces textes de loi font suite à des travaux et à des négociations de l'AFDN avec la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) dans le cadre de sa représentation au HCPP. En effet, par rapport à leurs premières versions, ces deux textes excluent deux diplômes que l'AFDN jugeait insuffisants pour garantir les compétences des futurs pairs et in fine l'accès au titre :

- un DUT « intermédiaire », avec attribution de numéro ADELI, sans obligation de terminer les 3 ans de cursus du BUT,

- une licence professionnelle « Diététique » sans référentiel de formation concerté.

Ces évolutions garantissent, par un socle de compétences communes, une certaine stabilité et qualité en plus de renforcer l'identité et la reconnaissance du métier. Elles répondent à une des plus anciennes revendications de l'AFDN et nous rapprochent ainsi de nos homologues européens dont les formations initiales sont toutes à minima à BAC+3. Ainsi, **le BUT confère aux étudiants un grade de licence et s'accompagne pour la profession d'une véritable reconnaissance** en la positionnant au même grade universitaire que d'autres auxiliaires médicaux en France. De plus, la DGOS précise que les diététiciens titulaires d'un diplôme de BTS pourront accéder avec les mêmes droits à la fonction publique en catégorie A que les titulaires d'un BUT. Néanmoins, ces avancées ne tarissent pas la volonté de l'AFDN à réclamer des travaux de réingénierie pour harmoniser la formation initiale et poursuivre son inscription dans un cursus LMD. Ce que l'AFDN continuera de demander en participant à des travaux préliminaires menés par la DGOS en 2024.

Ensuite, pour l'association. L'année 2024 viendra célébrer le 70ème anniversaire de l'AFDN. Depuis sept décennies, des centaines de bénévoles se sont succédés pour faire vivre les valeurs et le projet commun qui les unissent encore aujourd'hui : **féderer et représenter la profession, la positionner comme un acteur incontournable du système de santé, favoriser l'évolution des pratiques professionnelles et encourager le développement de projets innovants.** L'engagement et la pugnacité de chaque bénévole, depuis la première présidente, Jacqueline Keiss-Farquet, jusqu'à aujourd'hui, ont permis des avancées décisives comme la reconnaissance par le Code de santé publique de la qualité de professionnel de santé, la reconnaissance de l'expertise par la HAS et l'Assurance Maladie (avec les parcours de soins forfaitisés), etc. **Cette énergie nourrit encore nos actions et nous donne la force de nous mobiliser tous les jours autour de notre projet associatif**, même si parfois l'AFDN peut donner l'impression de ressembler à Sisyphe condamné à faire rouler son rocher éternellement jusqu'en haut d'une colline pour le voir en redescendre à chaque fois avant de parvenir au sommet. S' il demande beaucoup d'énergie et de labeur, **le travail des bénévoles n'est cependant jamais vain. Il aboutit toujours à des avancées concrètes au service des usagers comme de la profession.**

C'est pourquoi l'AFDN aura toujours besoin de vous, lecteur.es et/ou adhérent.es, pour donner du sens à nos actions et l'énergie pour relever les nécessaires et nombreux défis qui s'imposent à nous.

Très bonne lecture à toutes et à tous. Bonne année 2024.

Ghislain Grodard-Humbert, Directeur de publication et Président de l'AFDN

35, allée Vivaldi
75012 Paris

Tél. 01 40 02 03 02

Fax 09 70 61 15 93

E-mail : afdnet@afdnet.org

www.afdnet.org

